

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICH I (pouvoir M. DESEILLE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Jardin des sciences - Association Bourgogne-Nature - Adhésion

Madame Modde au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'association Bourgogne Nature, dont le siège social est situé à la Maison du Parc Naturel régional du Morvan à St Brisson (58230), est une association qui rassemble des personnes morales de deux types : des membres fondateurs et des membres partenaires (associations naturalistes, sociétés savantes de Bourgogne et représentants des collectivités).

Le but de cette association est de publier et de diffuser à un large public les données scientifiques régionales relatives aux sciences de la vie, de la terre et à la biodiversité.

Depuis sa création, elle est chargée des missions suivantes :

- collecter des informations scientifiques, réaliser des publications, organiser des conférences, des réunions de travail,
- organiser des manifestations et expositions,
- vendre diverses productions aux associations adhérentes.

Dans le cadre de la mise en place de l'observatoire de la biodiversité urbaine par la Ville de Dijon, un partenariat s'est installé entre cette association et le Jardin des sciences : celui-ci s'est manifesté par l'organisation d'un colloque à l'occasion des 100 ans de l'association avec une exposition retraçant ses activités.

Afin de poursuivre ce partenariat par la mise à disposition de données naturalistes par l'association au Jardin des sciences, il est proposé que la Ville adhère, en tant que membre partenaire, à cette association.

Avec cette adhésion, le Jardin des sciences pourra participer à la rédaction de l'édition annuelle de la revue scientifique « Bourgogne Nature » et d'éventuels hors-série, organiser en collaboration les rencontres et bénéficier de l'animation et de la mise à jour du site internet participatif dédié à la biodiversité.

Cette proposition s'inscrit pleinement dans le cadre du projet d'établissement validé en novembre 2012.

Le coût de l'adhésion est de 18 € par an.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de la culture, de l'animation et l'attractivité je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver l'adhésion de la Ville pour l'année 2014 et les années suivantes à l'association Bourgogne-Nature ;

2 - dire que le montant de la cotisation sera prélevé sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la collectivité ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ